

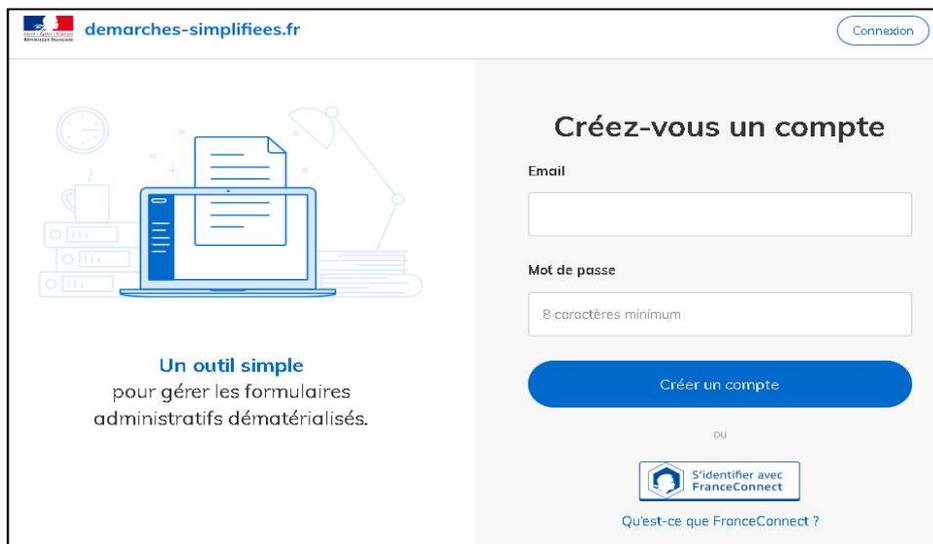
Session unique de rattrapage du test d'aptitude au sauvetage aquatique Session 2024

**Inscriptions via
Démarches Simplifiées**

Les inscriptions à la session unique de rattrapage du test d'aptitude au sauvetage aquatique se déroulent du **lundi 18 décembre 2023 au dimanche 21 janvier 2024**.

Ces inscriptions s'effectuent en ligne à partir du site de l'académie de Rennes : www.ac-rennes.fr (rubrique « Métiers et ressources humaines » - « Concours » - « Autres concours spécifiques » puis « Test d'aptitude au sauvetage aquatique»). Vous y trouverez le lien qui vous permet d'accéder à cette application.

Une fois sur l'application, vous êtes invité(e) à créer un compte de la façon suivante :



The screenshot shows the 'demarches-simplifiees.fr' website. On the left, there is an illustration of a laptop, a clock, and a desk lamp, with the text: 'Un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.' On the right, there is a 'Créer-vous un compte' form with fields for 'Email' and 'Mot de passe' (with a note '8 caractères minimum'). Below the form is a blue button 'Créer un compte' and a link 'ou S'identifier avec FranceConnect'. At the bottom, there is a link 'Qu'est-ce que FranceConnect?'.

Après avoir créé votre compte, vous pourrez commencer votre inscription en cliquant sur

Commencer la démarche

Pendant toute la période des inscriptions, du 18 décembre 2023 au 21 janvier 2024, vous pourrez modifier votre dossier, par exemple pour y déposer votre certificat médical. Vous pouvez également le supprimer si vous ne souhaitez plus vous inscrire.

Enregistrer le brouillon

Déposer le dossier

Vous souhaitez revenir plus tard sur votre inscription. Vous recevrez un courriel sur votre messagerie avec le lien pour reprendre là où vous vous étiez arrêté(e).

Vous souhaitez confirmer votre inscription. Vous avez renseigné tous les champs qui vous concernent, et déposé les pièces demandées. Vous recevrez un accusé de réception sur votre messagerie, et votre dossier sera visible par le service des concours DEC4.

Pour toute autre question, nous vous invitons à nous contacter en cliquant sur « Aide ».